

# Rapport annuel

# 2012



« A la croisée des chemins »



  
a capella  
Fondation

## Conseil de Fondation 2012-2013

Yves Pillonel, Genève, Président

Benoît Markwalder, Lausanne, Vice-président

Dr Catherine Chavanne, Montreux (dès le 28 mai 2013)

Henri Delafontaine, Jongny (jusqu'au 22 décembre 2012)

Lionel Delafontaine, Lausanne (dès le 29 janvier 2013)

Anne-Catherine Dubois, Pully

2 Jean-Luc Nicoulin, Epalinges (jusqu'au 31 janvier 2012)

## Equipe professionnelle 2012-2013

(total des postes : 2.3 équivalents temps plein à fin 2012)

Jean-Pierre Schaller, secrétaire général (jusqu'au 31 janvier 2012)

Jean-Luc Nicoulin, secrétaire général (dès le 1er février 2012)

Responsables régionales du Service d'aide à l'intégration (SAI), au 1<sup>er</sup> octobre 2013 :

Julie Collin : Genève, Vaud

Karine Richard : Vaud

Gervaise Rollet : Fribourg, Valais, Vaud

Sylvie Thorens (jusqu'en avril 2013)

Rachel Weber : Berne francophone, Jura, Neuchâtel (dès le 1<sup>er</sup> octobre 2013)

Monique Masur, centrale des codeuses et codeurs-interprètes en LPC (CCI)

Responsables de la centrale de facturation des C-I (CFCI)

Doris Agazzi, (jusqu'en août 2013)

Nadia Chevalier (dès mai 2013)

# Billet du président

« Encore du changement ! », ces mots lançaient mon billet l'an passé. Plus que jamais, notre Fondation a vécu l'année 2012 sous le signe du changement. Quelques semaines après l'arrivée de notre nouveau secrétaire général, l'OFAS nous a fait part de la résiliation avec effet au 30 juin 2013 de la convention tarifaire signée en 2006 pour le financement des prestations de codage-interprétation en LPC.

Dès lors, nous avons mené des négociations avec les Cantons pour la reprise des prestations offertes durant la scolarité obligatoire et avec l'OFAS pour celles concernant le post-obligatoire et l'accompagnement professionnel. Nous voici donc à cette « croisée des chemins » qui a animé les séances du Conseil de notre Fondation durant l'année 2012 (voir page 6)!

Ces activités ont mobilisé beaucoup de temps et d'efforts de la part de l'ensemble du Conseil et plus particulièrement de Messieurs Delafontaine et Nicoulin. Le choix de ce dernier en tant

que secrétaire général s'est avéré important pour permettre à notre structure de faire face à cette situation.

Je ne voudrais pas terminer ce billet sans mentionner le départ du Conseil de Monsieur Henri Delafontaine. Même s'il était annoncé de longue date, il laisse le Conseil et la Fondation orphelins non seulement d'un membre fondateur mais aussi de l'une des personnes les plus impliquées dans le développement du LPC en Suisse romande durant les trente dernières années. Un hommage lui est rendu en page 4.

Dans ces circonstances, le soutien de nos partenaires financiers est plus que jamais d'une importance extrême. Au nom du Conseil, des employés de notre Fondation et de nos bénéficiaires, je les remercie chaleureusement (voir page 17).

Yves Pillonel  
Président du Conseil de Fondation

# Un départ au Conseil

A la fin de l'année 2012, M. Henri Delafontaine a quitté le Conseil de la Fondation a capella. Loin d'être précipité, ce départ était annoncé de longue date puisqu'il en avait informé le Conseil plus de deux ans auparavant. De plus, M. Delafontaine a préparé ce départ avec soin notamment par l'intégration au sein du Conseil de Mme Anne-Catherine Dubois, logopédiste spécialiste en surdit . M. Delafontaine g rant de nombreux dossiers, certains de ceux-ci ont

 t  transmis   Mme Dubois, alors que le secr taire g n ral en a repris d'autres. Ce d part marque une  tape charni re pour la Fondation a capella dans son ensemble puisque c'est non seulement un membre fondateur mais surtout un d fenseur infatigable du LPC et des valeurs que nous d fendons qui quitte le Conseil.

Parent pionnier de l'introduction du LPC en Suisse romande, M. Henri Delafontaine a notamment anim  l'un des premiers groupes d'apprentissage r gional du Langage Parl  Compl t . LPC qu'il a toujours associ  de mani re  troite   la cause, plus vaste, de l'int gration scolaire, professionnelle et sociale des enfants et jeunes sourds. Visionnaire, s r de ses convictions, il a  ouvr  notamment au sein de l'AVPEDA (Association Vaudoise des Parents d'Enfants D ficients Auditifs) dont il a  t  le Pr sident et dans le cadre de laquelle il a organis  en 1982 une conf rence donnant la parole au Dr Orin Cornett (Professeur am ricain, cr ateur du LPC), de l'ALPC (Association suisse pour le LPC) puis de la Fondation a capella mais  galement du Conseil de l' cole Cantonale pour Enfants Sourds (ECES, Lausanne).



*« Les relations avec les parents de l'enfant et la formation des professionnels en LPC sont les priorit s des actions de la Fondation. Elles en assurent la continuit  et la p rennit . »*

*Henri Delafontaine, ex-membre du Conseil*

Recenser l'int gralit  des actions men es et des mandats assum s par M. Henri Delafontaine necessiterait bien plus que quelques lignes. En voici toutefois quelques  l ments particuli rement importants :

- N gociateur depuis les ann es 1990 de la prise en charge par l'OFAS et les Cantons des frais de codage-interpr tation en LPC en classe et durant l'activit  professionnelle.
- Cr ateur du Service d'Aide   l'Int gration au sein de l'ALPC en 1994. SAI dont il a  t  le premier titulaire.
- Gestionnaire du Fonds d'entraide gr ce auquel la Fondation a capella peut financer des p riodes de codage-interpr tation en LPC suppl mentaires dans certaines situations qui le necessitent.
- Initiateur des projets « accompagnement pr coce » et « gommettes LPC » pour lesquels il a  galement trouv  des financements importants.

Heureusement pour la Fondation et ses b n ficiaires, M. Henri Delafontaine a accept  de continuer   mettre ses comp tences   leur service dans le cadre de diverses missions, lorsque cela sera

n cessaire. Dans l'imm diat, il continuera de mener les n gociations concernant le nouveau cadre financier de prise en charge des prestations de codage-interpr tation en LPC   la suite de la r siliation de la convention tarifaire par l'OFAS (voir page 6).

Le Conseil de Fondation, et   travers lui l'ensemble de nos b n ficiaires, profite de ces quelques lignes pour renouveler   Henri Delafontaine ses plus sinc res remerciements pour le travail accompli et ses meilleurs v ux pour la suite de ses activit s.

# A la croisée des chemins

Notre rapport annuel 2011 présentait de récents résultats de recherches montrant l'utilité du LPC, de manière précoce, même pour les enfants sourds disposant d'un implant cochléaire. En Suisse romande, le financement des prestations de codage-interprétation en LPC était assuré depuis 2006 par une convention tarifaire avec l'OFAS, la participation complémentaire de quelques Cantons et des dons privés.

6 En mars 2012, tout en reconnaissant l'utilité et la qualité de ces prestations, l'OFAS a résilié la convention tarifaire. Argument principal : les Cantons doivent assumer le financement pour les enfants en âge de scolarité HarMoS, dans le cadre du processus de répartition des tâches entre Confédération et Cantons (RPT).

La Fondation a capella a alors agi dans deux directions. D'une part, nous avons pris des contacts pour tenter de défendre les droits acquis de nos bénéficiaires envers l'OFAS. Il en est ressorti qu'un recours juridique devait précéder toute démarche politique. Nous avons malheureusement constaté l'échec de cette voie fin 2012. Le processus de négociation avec l'OFAS a pu alors s'engager pour l'établissement d'une nouvelle convention portant sur les prestations délivrées

aux bénéficiaires après la scolarité obligatoire.

D'autre part, le principe d'un accord intercantonal ayant d'abord été rejeté, des négociations bilatérales ont débuté avec les Cantons concernés. En novembre, la Commission de l'Enseignement Spécialisé (CES, appartenant à la CDIP) a (re) lancé le principe d'un accord intercantonal qui chapeauterait les modalités de financement des prestations de codage-interprétation en LPC pour les bénéficiaires en âge de scolarité HarMoS par les différents Cantons concernés.

En juillet 2013, la nouvelle convention de prestations avec l'OFAS a été signée avec une validité pour l'ensemble de la Suisse. Elle assure le financement des prestations de codage-interprétation en LPC pour la formation post-scolaire et l'accompagnement professionnel. Quant à l'accord intercantonal, il demandera encore quelques mois pour être finalisé. Des accords transitoires bilatéraux ont donc été négociés avec les différents Cantons concernés pour le financement des prestations durant la scolarité obligatoire.

En septembre 2013, une motion parlementaire demandant la poursuite du

«Toute période de crise, toute croisée des chemins, fait également naître des opportunités, à nous de savoir les saisir!»

Benoît Markwalder, Vice-Président du Conseil

financement par l'OFAS des prestations de LPC aux enfants en âge de scolarité obligatoire a échoué d'une voix.

Des changements importants découleront des nouveaux accords avec l'OFAS et les Cantons. Des garanties plus importantes devraient être accordées quant à la pérennité financière de notre Fondation et celle-ci devra procéder à certains ajustements de sa structure et de sa gestion.



7 Depuis mars 2012, la Fondation a capella se trouve donc à cette «croisée des chemins», endroit fictif d'où son Conseil a cogité à maintes reprises sur l'avenir. Différentes voies se dessinent pour aller de l'avant sur notre route. Nous ne doutons pas que les solutions qui seront trouvées avec nos partenaires nous permettront de continuer à garantir l'accès de nos bénéficiaires à des prestations de codage-interprétation en LPC adéquates tant en termes de qualité que de quantité, leur permettant ainsi de mener à bien leur cursus de formation en intégration, ainsi que leur vie professionnelle et sociale.



# CFCI (Centrale de facturation des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

## Gommettes LPC

Depuis 2009, a capella propose les «Gommettes LPC» en complément aux deux méthodes d'apprentissage de la lecture choisies dans le cadre du PER (Plan d'Etudes Romand). Ces petits autocollants reproduisent les clés LPC et permettent à l'élève sourd d'entrer dans le monde de la lecture en rendant visibles les phonèmes. Elles peuvent être utilisées de diverses manières pour soutenir l'enfant dans son apprentissage des sons et de la lecture.

Afin de rendre ces brochures attractives et ludiques, l'enfant est pris en photo lorsqu'il prononce le son appris en classe. Il peut ensuite coller sa photo avec la gommette appropriée à côté de son portrait et du phonème qu'il vient d'apprendre. La brochure est ainsi personnalisée en offrant à l'enfant sa propre image labiale pour qu'il puisse s'y référer et y trouver un intérêt personnel, tout en améliorant la compréhension et en favorisant la motivation.

## Atelier-découvertes la « Boîte à histoires »

Cet atelier est une animation proposée à tous les élèves de la classe enfantine intégrant un enfant sourd tout en visant à répondre aux besoins spécifiques de ce dernier. Dans le prolongement du «Sac à histoires», proposé aux garderies, cet



Elles apportent un support visuel aux phonèmes de la langue française et aux codes LPC qui s'y réfèrent. Elles offrent aux enfants sourds une aide spécifique à l'apprentissage de la lecture et, simultanément, à l'apprentissage du LPC : prononciation, codage, décodage et lecture. Elles leur permettent d'assimiler phonèmes, mots, puis phrases codées.

«Le LPC, développé à l'origine pour trouver une réponse au retard de lecture que présentaient de nombreux sourds, retrouve ses sources grâce à ce projet!»

Karine Richard, cheffe de projet «Boîte à histoires»

atelier-découvertes se veut novateur pour faire le lien entre le préscolaire et l'école. Il est animé conjointement par l'enseignante, les équipes de l'ECES (pour le Canton de Vaud) et de la Fondation a capella.

Il s'insère dans le programme de classe puisqu'il répond aux objectifs définis par le PER dont il aborde les cinq capacités transversales définies. Ses objectifs principaux :

- Démystifier la différence et reconnaître ses pairs avec leurs particularités.
- Ouvrir le regard des enfants sur d'autres formes de communication (LPC et LSF).
- Découvrir le monde des histoires et nourrir l'imaginaire de l'enfant.
- Développer le bagage linguistique de l'enfant sourd et entendant.

## Brochure d'exploitation des gommettes dans la « Boîte à histoires » !

Une Codeuse-Interprète (C-I) en LPC a pu, par le biais de ce projet, initier tous les enfants à l'utilisation de la brochure d'exploitation des gommettes. Chaque enfant s'est vu remettre une brochure avec un dossier de gommettes correspondant à la méthode de lecture utilisée.

Une fois par semaine, les enfants apprennent à prononcer un nouveau son. La C-I les sensibilise à l'image labiale de ce dernier et leur présente la clé en Langage Parlé Complété qui lui correspond.

Une fois par mois, la C-I reprend les différents sons appris aux enfants pour faire une petite répétition. Elle photographie leur portrait lorsqu'ils prononcent un son. Ils peuvent ensuite coller la gommette appropriée à côté du portrait dans leur brochure.

Cette brochure, qui suivra l'enfant durant son apprentissage des sons en école enfantine, puis en primaire pour l'apprentissage de la lecture, restera le même support et sera ainsi personnalisée par chaque enfant avec ses photos et ses dessins au fil des années.

# SAI (Service d'aide à l'intégration)

## La mission du SAI

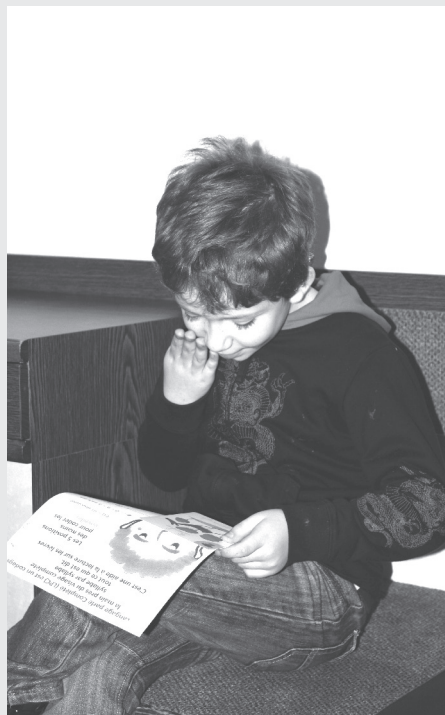
Quatre responsables accomplissent la mission d'accompagnement des familles et jeunes adultes sourds dans leur projet d'intégration sociale, scolaire et professionnelle. Elles interviennent en crèche, à l'école ou encore durant la formation initiale et collaborent étroitement avec les autres partenaires professionnels concernés. Elles évaluent les besoins d'accompagnement en LPC pour chaque bénéficiaire et en engagent les demandes de financement. Elles collaborent avec différentes associations et organismes (voir page 15).

La prise en charge des situations est basée sur un critère géographique.

## L'accompagnement précoce

Le SAI accompagne et soutient les familles dans le projet de prise en charge de leur enfant dès le diagnostic de surdité posé. Les interventions se font en partenariat avec les unités thérapeutiques de prise en charge et les autres professionnels de la petite enfance. Cette prise en charge débute avec l'annonce du handicap et se poursuit des prérequis à la communication au développement linguistique de l'enfant sourd, afin d'apporter aux parents le soutien et les informations dont ils ressentent la nécessité.

Depuis le début de l'année 2012, nous avons pris contact avec des ORL, pédiatres et hôpitaux régionaux des cantons de Vaud et du Valais. Nous allons étendre ces relations avec tous les cantons romands. Ceci dans le but d'informer les parents sur ce qu'est la surdité, ses conséquences et les moyens qui existent. Notre objectif est de favoriser la communication dans tous ses aspects en mettant en place des projets individualisés.



«Accompagner et organiser la mise en œuvre des projets d'intégration grâce au LPC : telle est la mission de nos services SAI, CCI et CFCI»

*Yves Pillonel, Président du Conseil*

## L'accompagnement scolaire

Le SAI, sur invitation de l'école, intervient pour poser les mesures d'accompagnement scolaire avec l'aide du LPC. Il participe au réseau en présence des parents et de l'équipe pluridisciplinaire pour construire un projet réaliste, en vue de favoriser les apprentissages scolaires et la progression de l'enfant.

Le SAI donne aussi des informations sur la surdité aux enseignants et aux élèves. Il se tient également à disposition de toute personne professionnelle qui aurait besoin de précisions sur la surdité, ses causes, ses effets et son accompagnement.

## La formation professionnelle initiale

Chaque année, un nombre grandissant de jeunes sourds entament des études ou une formation professionnelle. Le SAI doit notamment évaluer les périodes de codage-interprétation en LPC nécessaires et veiller à ce que les conditions de passage d'examens soient conformes à la LHand pour permettre l'égalité des chances. Ce travail de coordination avec les professeurs et les experts se fait tout au long de l'année, à chaque évaluation d'un travail de recherche personnelle ou d'un semestre de cours. Le SAI est aussi actif sur les lieux de stage pour

rendre attentive l'équipe de terrain aux effets de la surdité sur une collaboration professionnelle; tout en répondant aux éventuelles préoccupations et aux interrogations.

## L'accompagnement professionnel

Selon les besoins des personnes sourdes dans l'exercice de leur travail (cours, conférences, réunions, etc.), le SAI relaie les demandes à l'AI pour apporter une aide ponctuelle en LPC.

## CCI (Centrale des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

La CCI organise la planification des périodes de LPC assurées durant la formation au sens large (scolaire, professionnelle initiale et continue), l'activité professionnelle et divers types d'interventions privées (e.g. cours de conduite, conférences, cérémonies, séances d'information, etc.).

Les associations en lien avec la surdité font régulièrement appel à la CCI afin d'assurer la présence de codeuses-interprètes pour des congrès, conférences ou autres manifestations.

Durant cette année, la CCI a planifié des heures de LPC pour 110 bénéficiaires (5 en milieu préscolaire, 50 en HarmoS 1-8, 13 en HarmoS 9-11, 32 en formation professionnelle initiale, puis 10 pour de l'accompagnement en milieu professionnel).

7 jeunes sourds ont terminé avec succès leur formation professionnelle. Certains sont entrés dans le monde du travail, d'autres recherchent encore un d'emploi. 10 nouvelles familles ont demandé l'aide d'une codeuse-interprète pour leurs enfants, âgés de 9 mois à 10 ans.

Nous constatons toujours une augmentation des interventions auprès des jeunes

enfants alors que de nombreux jeunes sourds bénéficiant de LPC en classe depuis longtemps ont terminé leur formation.

Les jeunes enfants bénéficiant de moins de périodes par semaine que les jeunes en formation, cela a pour conséquence une baisse passagère des heures dispensées par les 42 codeuses-interprètes en activité.

Nous intervenons auprès d'enfants implantés et relevons l'importance de l'apprentissage explicite du décodage du LPC avec ces enfants. La parfaite maîtrise de celui-ci se révèle de plus en plus nécessaire à mesure que les études se complexifient, particulièrement dès la 7ème HarmoS.

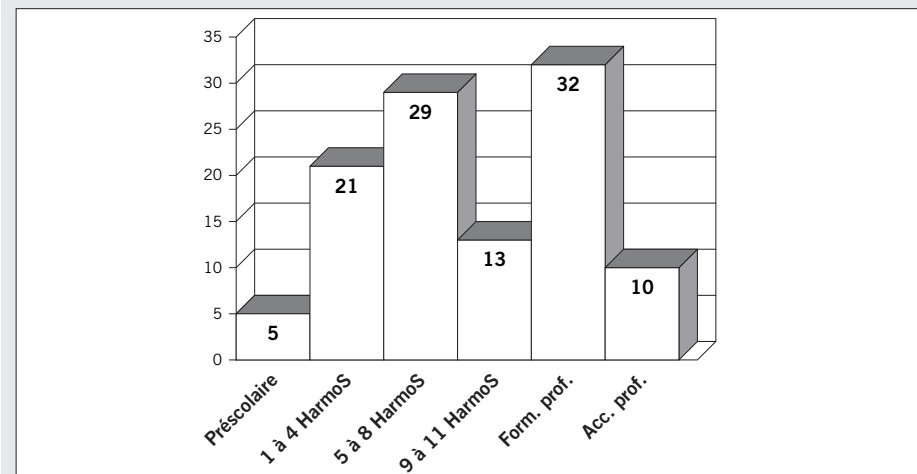
### Chiffres année civile 2012 :

- Total périodes: 22'396 dont 64.2 % sont codées en tarif C et D (niveau secondaire et postobligatoire).
- Total des C-I impliquées pour 110 bénéficiaires: 42
- Total des prestations: CHF 1'749'205.-

« Les chiffres fournis par la CFCI apportent une base utile pour les négociations avec les cantons pour la reprise du financement des prestations LPC. »

Doris Agazzi, responsable de la CFCI

## CFCI (Centrale de facturation des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)



55 des 110 bénéficiaires sont suivis en secondaire, en formation professionnelle initiale ou en accompagnement professionnel (chiffres de l'année civile 2012).

Depuis 2006, la CFCI de la Fondation a capella agit en interface entre les codeuses-interprètes en LPC (C-I en LPC) et les différents partenaires financiers qui soutiennent nos activités :

- les Offices AI de Suisse romande (OAI)
- les Services de l'enseignement spécialisé de plusieurs cantons romands
- le Fonds d'entraide privé du LPC, géré par la Fondation a capella

- diverses autres structures demandant des interventions en LPC.

A la base, la CFCI est un mandat donné à notre Fondation par l'ASCI (Association suisse des C-I en LPC), mandat que les codeuses-interprètes en LPC financent elles-mêmes au pro rata de leurs honoraires d'indépendantes.

## Parole à l'ALPC

La Fondation a capella entretient des relations privilégiées avec l'Association suisse pour le Langage Parlé Complété (ALPC) dont elle est issue. L'ALPC regroupe plus de six cents membres (personnes sourdes ou malentendantes, parents au sens large, amis, professionnels, personnes intéressées). La Fondation a capella lui confie la réalisation de certaines prestations et lui reverse une part de subvention. Pour ces raisons, l'ALPC aura désormais une place dans chacun de nos rapports annuels.

L'ALPC a participé à différents événements pour représenter le LPC et ses activités en Suisse romande. Un soutien a été apporté à un voyage au Maroc rassemblant des jeunes sourds et entendants.

L'ALPC a œuvré à la préparation de deux nouvelles méthodes d'apprentissage que ce soit pour le LPC (méthode « Pas à Pas ») ou le Cued Speech (code accompagnant la langue anglaise). Elles devraient être publiées en 2013.

Des renseignements sur l'ALPC peuvent être obtenus au travers de son site internet ([www.alpc.ch](http://www.alpc.ch)) ou par courriel ([secretariat@alpc.ch](mailto:secretariat@alpc.ch)).



En plus de l'organisation des groupes régionaux d'apprentissage du LPC, deux groupes de travail (GE puis BE-JU-NE-FR) ont organisé deux week-ends de formation au LPC (mai et novembre) en collaboration avec le comité de l'association. Ces deux événements ont réuni plus de 450 participants à Villars. Différentes rencontres ont également été organisées par le comité des Jeunes LPC (JLPC). L'organisation d'un stage d'été d'une semaine en 2014 a également été lancée par l'ALPC.

*« Seule une prise en charge de l'intégration coordonnée avec nos différents partenaires a du sens ! »*

Anne-Catherine Dubois, membre du Conseil

## Réseau surdité en Suisse romande

**L'ALPC (Association suisse pour le Langage Parlé Complété) est le partenaire privilégié de la Fondation a capella en Suisse romande.**

La Fondation a capella gère les activités professionnelles en lien avec l'intégration oraliste d'enfants et jeunes sourds en Suisse romande à l'aide du LPC. L'ALPC gère les activités associatives pour tous les âges et organise notamment les cours et les stages d'apprentissage du LPC.

**Nous sommes également en contact avec de nombreux acteurs du réseau surdité en Suisse romande :**

ASCI (Association suisse des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)  
ASPEDA (Association des parents d'enfants déficients auditifs)  
forum écoute (Fondation romande des malentendants)  
FSS (Fédération suisse des sourds)  
GRPS (Groupement romand des professionnels en surdité)  
Pro Infirmis dans plusieurs cantons romands  
Sonos (Suisse allemande)  
ECES (Ecole cantonale pour enfants sourds) à Lausanne  
Institut St Joseph « Le Guintzet » à Fribourg  
Centre Montbrillant à Genève  
Centre Jeunes Sourds  
Les services de l'enseignement spécialisé de plusieurs cantons romands  
HEP surdité Vaud  
Centre suisse de pédagogie spécialisée (et le projet OPERA)  
CoROM Handicap  
Centres d'implantation de Genève et de Berne



# Relations avec l'OFAS et les Cantons

En plus des dons privés dont elle bénéficie (voir page 17), le financement de la Fondation a capella et des prestations de codage-interprétation en LPC repose sur les apports de l'OFAS et des Cantons.

## OFAS, article 74 LAI

La Fondation a capella accède au soutien financier de l'OFAS au titre de l'article 74 LAI à travers un organisme faïtier (Fondation forum écoute). L'enveloppe budgétaire obtenue dans le cadre du sous-contrat de prestation actuel, en vigueur depuis 2007, est un des piliers du financement de nos activités. Le montant du financement octroyé n'a pas évolué lors du renouvellement du contrat pour la période 2011-2014, comme pour de nombreuses autres entités, malgré des prestations en hausse.

## OFAS, convention tarifaire

Résiliée avec effet au 30 juin 2013 (voir page 6), l'actuelle convention tarifaire fixant les conditions du règlement des prestations de codage-interprétation en LPC par l'OFAS avait été signée en 2006. Une nouvelle convention de prestations l'a remplacée en juillet 2013 pour les prestations délivrées dans le cadre de la formation professionnelle initiale et de l'accompagnement professionnel de bénéficiaires après les onze années de scolarité obligatoire (HarmoS).

## Participation des Cantons

Jusqu'ici, les Cantons assuraient des compléments de prestations lorsque les besoins particuliers de bénéficiaires en scolarité obligatoire dépassaient la limite fixée pour le financement par l'OFAS. Dès le 1er juillet 2013, les Cantons reprennent de manière bilatérale le financement des prestations pour ces bénéficiaires, en attendant le projet d'accord intercantonal dont la négociation prendra encore quelques mois.

« Plus que jamais, le soutien que nous apportons aux jeunes sourds dépend de la générosité de nos donateurs fidèles. »

*Jves Pillonel, président du Conseil de Fondation*

# Recherche de Fonds ponctuelle et donateurs fidèles

Aux côtés des partenaires financiers officiels (OFAS, Cantons, BFEH<sup>1</sup>), le soutien financier des donateurs privés demeure indispensable à la pérennité des activités de la Fondation a capella. Ils nous permettent notamment de compléter les prestations offertes par les entités étatiques et de mettre en place des projets spécifiques.

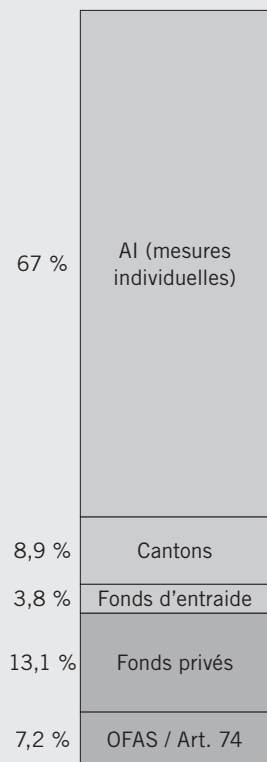
## Nous remercions chaleureusement nos partenaires financiers privés en 2012 :

APCO, Aigle  
Commune d'Anières  
Fondation de la banque Pictet & Cie, Genève  
Fondation Eugénie Baur-Duret, Genève  
Fondation Alfred et Eugénie Baur, Genève  
Fondation Pierre et Claude Chessex, Lausanne  
Fondation Hans Wilsdorf, Genève  
Fondation Pélichet, Nyon  
Fondation Alice et Karl Schenkel-Wagner, Montreux  
Famille Pfirter, St-Prex  
Fondation Juchum, Lausanne  
Fondation Wigert, activation d'une partie du don reçu en 2008.  
Loterie Romande, Conférence des organes de répartition  
Parenthèse communication SA, Lausanne  
...et tous nos autres donateurs.

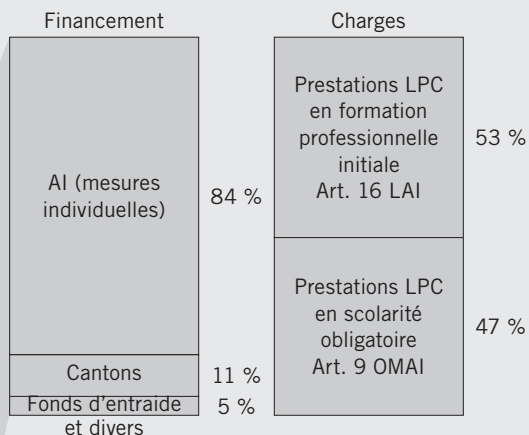
Les besoins de notre Fondation en fonds privés sont importants car les besoins de nos bénéficiaires le sont. La recherche de fonds reste donc une de nos priorités pour les années à venir afin d'assurer la pérennité des prestations offertes à nos jeunes bénéficiaires sourds et à leurs familles.

# Comptes 2012

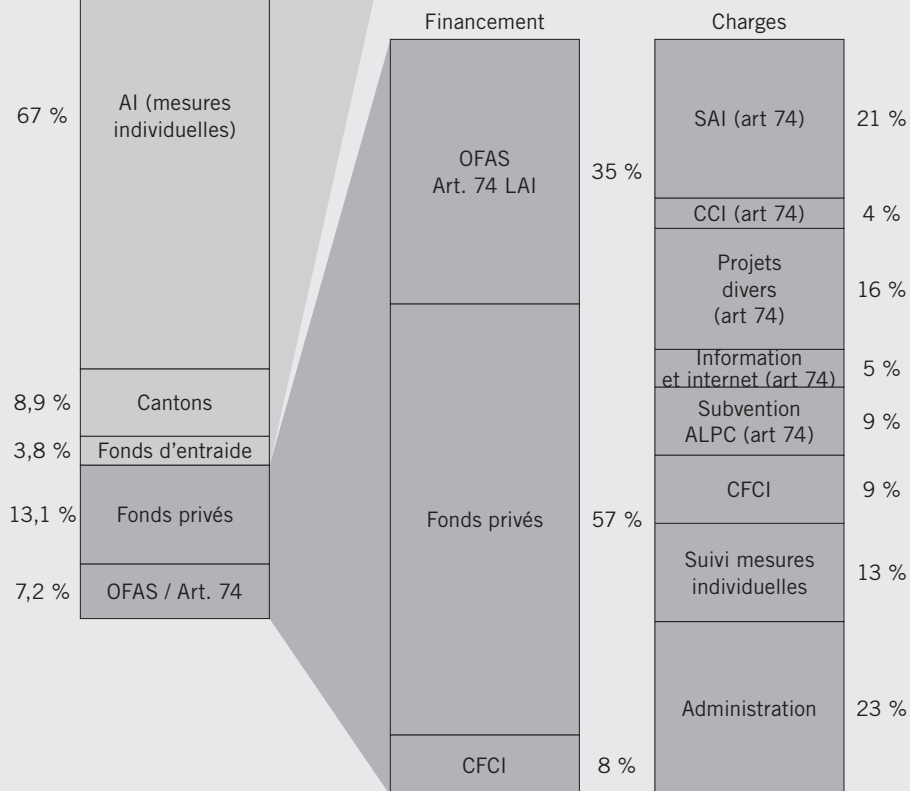
Financement global : CHF 2'193'409.-



Prestations de codage-  
interprétation en LPC : CHF 1'749'205.-



Autres prestations : CHF 444'204.-



« Notre objectif : assurer la pérennité, notamment financière, à long terme de toutes les activités actuelles de la Fondation et développer de nouveaux projets. »

Jean-Luc Nicoulin, secrétaire général

# Perspectives 2013

## Négociations de reprise des prestations

La négociation de nouveaux contrats de prestations avec l'OFAS et les Cantons concernés par les prestations de codage-interprétation en LPC constitue notre principal objectif pour 2013. Seul le succès dans ce domaine permettra d'assurer la pérennité de ces prestations auprès des bénéficiaires de tous âges. C'est ainsi que nous sortirons de cette « croisée des chemins » plusieurs fois évoquée dans ce rapport (voir page 6).

## Accompagnement précoce

Comme depuis plusieurs années, le développement de l'intervention dans le cadre de la petite enfance restera un objectif prioritaire. Nous souhaitons informer toujours mieux et plus rapidement les parents après l'annonce du diagnostic et mettre à leur disposition notre savoir-faire et nos prestations. Les projets « Sac à histoires » et « Boîte à histoires » (voir page 13) sont en relation étroite avec cet objectif.

## Recherche de fonds

La recherche de fonds reste une priorité en complément au soutien financier des pouvoirs publics. Elle nous permet de financer des périodes de codage-interprétation en LPC supplémentaires, ainsi que divers projets, tels que les « Gomettes LPC » ou la « Boîte à histoires » (voir page 17).

## Collaboration avec le réseau

Nul acteur du domaine de la surdité ne peut fonctionner seul, en Suisse romande comme ailleurs. La collaboration avec l'ensemble du réseau surdité en Suisse romande continuera donc à être vivifiée (voir page 15).

## Publication de matériels

L'année 2013 verra la publication des brochures d'exploitation des Gomettes LPC dont la phase test s'est révélée un succès (voir page 13), ainsi que d'une nouvelle méthode de soutien à l'apprentissage du LPC basée sur les sosies labiaux.

# Adresses utiles en 2013

**Site internet :** [www.a-capella.ch](http://www.a-capella.ch)

## **Secrétariat général**

Fondation a capella, Avenue de Collonges 2, 1004 Lausanne  
Jean-Luc Nicoulin Tél. 021 905 68 61 Portable 076 616 72 58  
Courriel : [jean-luc.nicoulin@a-capella.ch](mailto:jean-luc.nicoulin@a-capella.ch)

## **SAI (Service d'aide à l'intégration)**

Julie Collin, Av. de la Gare 7, 1814 La Tour-de-Peilz  
Portable 079 642 75 37 Courriel : [julie.collin@a-capella.ch](mailto:julie.collin@a-capella.ch)  
Région : Genève et une partie de Vaud.

Karine Richard, Risoud 11, 1348 Le Brassus  
Portable 078 707 97 01 Courriel : [karine.richard@a-capella.ch](mailto:karine.richard@a-capella.ch)  
Région : une partie de Vaud.

Gervaise Rollet, Av. des Arquebusiers 17, 1800 Vevey  
Portable : 079 510 20 60 Courriel : [gervaise.rollet@a-capella.ch](mailto:gervaise.rollet@a-capella.ch)  
Région : Valais, Fribourg et une partie de Vaud.

Rachel Weber, Rue de la Fourchaux 12, Saint-Imier  
Portable : 079 467 92 64 Courriel : [rachel.weber@a-capella.ch](mailto:rachel.weber@a-capella.ch)  
Région : Berne francophone, Jura, Neuchâtel.

## **CCI (Centrale des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)**

Monique Masur, Ch. de Faug 2, 1805 Jongny  
Tél : 021 922 84 91 Courriel : [monique.masur@a-capella.ch](mailto:monique.masur@a-capella.ch)

## **CFCI (Centrale de facturation des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)**

Nadia Chevalier, Rue de Praz-de-Feur 22, 1912 Leytron  
Portable : 079 693 19 79 Courriel : [nadia.chevalier@a-capella.ch](mailto:nadia.chevalier@a-capella.ch)

## **Coordonnées bancaires**

UBS Genève : CCP 80-2-2  
Numéro IBAN : CH47 0024 0240 3731 0800X

**Impressum :** Fondation a capella Responsable du rapport : Jean-Luc Nicoulin  
Graphisme : Thomas Betschart, Lausanne Impression : AFIRO, Lausanne  
Photos © : a capella et Dany Schaer